



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/BUR/48/1
15 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
BUREAU

ORGANISATION DE LA QUARANTE-HUITIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET
REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Mémoire du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	2
II. ORGANISATION DE LA SESSION	6 - 39	3
III. OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS AU SUJET DE L'ORGANISATION DES FUTURES SESSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE	40 - 42	10
IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	43 - 45	11
V. REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR	46 - 58	25

I. INTRODUCTION

1. Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre au Bureau, pour examen, les observations et propositions suivantes concernant le rapport que le Bureau doit présenter à l'Assemblée générale au sujet de l'organisation de la quarante-huitième session ordinaire et des futures sessions de l'Assemblée, de l'adoption de l'ordre du jour et de la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour.

2. L'Assemblée générale a adopté au fil des ans un certain nombre de dispositions visant à rationaliser ses procédures et l'organisation de ses travaux. Elles figurent dans les annexes au règlement intérieur de l'Assemblée (A/520/Rev.15 et Amend.1 et 2, annexes I, II, et IV à VIII).

3. Le Bureau voudra peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les dispositions figurant dans les annexes V, VI, VII et VIII de son règlement intérieur, et notamment sur celles reproduites ci-après.

4. Par ailleurs, le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur la résolution 47/233 de l'Assemblée générale, en date du 17 août 1993, intitulée "Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale", et qui contient notamment les dispositions suivantes :

"L'Assemblée générale,

1. Décide que les grandes commissions de l'Assemblée générale seront les suivantes :

- a) Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission);
- b) Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission);
- c) Commission économique et financière (Deuxième Commission);
- d) Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles (Troisième Commission);
- e) Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission).
- f) Commission des questions juridiques (Sixième Commission);

...

4. Recommande qu'en attendant que le processus de revitalisation soit examiné plus avant, les points de l'ordre du jour dont l'examen est actuellement confié à la Commission politique spéciale et à la Quatrième Commission soient renvoyés à la nouvelle Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation lors de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale;"

/...

Les modifications susmentionnées ont été incorporées au présent document.

5. Le Secrétaire général souhaite également appeler l'attention du Bureau sur la déclaration qu'il a faite à la 71e séance de la Cinquième Commission, le 26 août 1993, au sujet de la situation financière actuelle de l'Organisation et de la nécessité de prendre certaines dispositions touchant les services de conférence (voir A/C.5/47/SR.71). Les dispositions concernant la quarante-huitième session de l'Assemblée générale sont signalées dans le présent document sous les titres appropriés.

II. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Bureau

6. Le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur l'article 40 du règlement intérieur ainsi que sur la décision 34/401 (A/520/Rev.15 et Amend.1, annexe VI, par. 1 et 2), la résolution 39/88 B (ibid., annexe VII, par. 4) et l'annexe à la résolution 45/45 (ibid., annexe VIII, par. 3) de l'Assemblée générale concernant les fonctions du Bureau.

B. Rationalisation des travaux

7. Le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986, dans laquelle l'Assemblée a décidé que les recommandations adoptées d'un commun accord et présentées dans le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies¹ seraient appliquées par le Secrétaire général et les organes et organismes compétents des Nations Unies.

8. A cet égard, le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur les mesures qui ont été prises en vue d'atteindre l'objectif de renouveau et de réforme, en particulier les recommandations 2, 3 et 7 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, telles qu'elles sont décrites dans ses rapports intérimaires sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale (A/42/234, A/43/286 et A/44/222), ainsi que dans un rapport supplémentaire qu'il a présenté à la quarante-cinquième session de l'Assemblée (A/45/226). Le Secrétaire général souhaite également appeler l'attention du Bureau sur la résolution 46/232 de l'Assemblée en date du 2 mars 1992, concernant la revitalisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, sur sa résolution 46/235 du 13 avril 1992, relative à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes et sa résolution 47/233 du 17 août 1993, relative à la revitalisation des travaux de l'Assemblée (voir par. 4 ci-dessus). Il souhaite par ailleurs appeler l'attention du Bureau sur la déclaration qu'il a faite devant la Cinquième Commission le 26 août 1993.

9. Le Bureau voudra peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que le service des séances au Siège ne pourra être assuré que dans la limite des ressources en personnel disponibles dans le cadre des effectifs

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

permanents. Les ressources en question ne permettent pas plus de 63 séances par semaine, dont 10 seront réservées pour le Conseil de sécurité et les 53 autres pour l'Assemblée générale. Il ne sera guère possible d'assurer le service des consultations officielles et des réunions des groupes de travail, des groupes régionaux ou des autres groupes d'Etats Membres. Il est essentiel d'utiliser au mieux les services de conférence disponibles.

10. Par ailleurs, le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur le fait que les mesures qui ont été prises pour réduire les dépenses relatives aux heures supplémentaires seront strictement appliquées.

C. Date de clôture de la session

11. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, l'Assemblée générale devrait fixer une date de clôture pour la quarante-huitième session. Le Bureau voudra peut-être recommander à l'Assemblée de suspendre la quarante-huitième session le mardi 21 décembre 1993 au plus tard et de la clore le lundi 19 septembre 1994. En outre, il voudra peut-être recommander à l'Assemblée d'inviter toutes les grandes commissions à commencer leurs travaux dans les meilleurs délais et à faire tout leur possible pour les achever le vendredi 3 décembre 1993 au plus tard.

D. Horaire des séances

12. Le Bureau voudra peut-être recommander à l'Assemblée générale que, conformément à la pratique établie, les séances du matin commencent à 10 heures précises pour toutes les séances – celles de l'Assemblée plénière et celles des grandes commissions – pendant la quarante-huitième session. Il voudra peut-être également appeler l'attention de l'Assemblée sur le fait que le service des séances de l'Assemblée générale – aussi bien des séances plénières que des séances des commissions – ne sera pas assuré au-delà de 18 heures les jours de semaine. Il ne se tiendra pas de séances pendant le week-end. Ces dispositions ne s'appliqueront pas aux séances plénières consacrées au débat général.

13. Vu la pratique suivie aux dernières sessions, le Bureau souhaitera peut-être aussi recommander à l'Assemblée générale – afin d'éviter que les séances ne commencent avec du retard – de lever l'obligation concernant le nombre des membres qui doivent être présents pour que le Président puisse déclarer la séance ouverte et permettre le déroulement du débat (un tiers au moins dans le cas des séances plénières et un quart au moins dans celui des séances des grandes commissions). Il serait entendu qu'une telle dérogation ne modifierait en rien les dispositions des articles 67 et 108 du règlement intérieur et que la présence de la majorité des membres serait toujours requise pour la prise de toute décision.

14. En outre, le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée générale que l'on rappelle aux délégations l'extrême importance de la ponctualité pour assurer une organisation véritablement efficace des travaux et permettre à l'ONU de faire des économies.

E. Débat général

15. Conformément à la pratique récente, le Secrétaire général suggère que le débat général commence le lundi 27 septembre et s'achève le jeudi 14 octobre 1993.

16. Le Secrétaire général suggère également que la liste des orateurs pour le débat général soit close le mercredi 29 septembre à 18 heures.

17. Le Bureau pourrait également appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la décision que celle-ci a prise à ses sessions antérieures d'interdire la pratique consistant à présenter des félicitations, à l'intérieur de la salle de l'Assemblée générale, à la fin d'un discours. A ce propos, le Bureau voudra peut-être recommander à l'Assemblée de demander aux orateurs participant au débat général de quitter la salle de l'Assemblée après leur intervention, en passant par la salle GA-200 située derrière la tribune, avant de regagner leur siège.

F. Explications de vote, droit de réponse, motions d'ordre et durée des interventions

18. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 6, 7 et 8 de sa décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), libellés comme suit :

"6. Les explications de vote doivent être limitées à 10 minutes.

7. Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.

8. Les jours où il y a deux séances et où ces séances sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour, les délégations doivent exercer leur droit de réponse en fin de journée."

19. Le Secrétaire général propose que, comme pour les explications de vote et les droits de réponse, le Bureau recommande à l'Assemblée générale de limiter à 5 minutes le temps de parole au titre des motions d'ordre.

20. En ce qui concerne la durée des interventions, le Bureau pourra souhaiter, dans un souci de rationalisation et d'économie, appeler l'attention de l'Assemblée générale, comme il l'a fait à ses dernières sessions, sur les articles 72 et 114 du règlement intérieur et sur le paragraphe 22 de l'annexe VI à ce règlement, pour qu'une décision soit prise à ce sujet par l'Assemblée en séance plénière et par les grandes commissions.

G. Comptes rendus des séances

21. Des comptes rendus sténographiques seront établis pendant la quarante-huitième session pour les séances plénières de l'Assemblée générale et

des comptes rendus analytiques pour les séances du Bureau et des grandes commissions de l'Assemblée.

22. Le Bureau voudra peut-être recommander à l'Assemblée générale que la pratique consistant à ne pas reproduire in extenso les déclarations faites au sein d'une grande commission soit maintenue pour la quarante-huitième session.

H. Disposition des places

23. Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a fait procéder par tirage au sort à la désignation de l'Etat Membre qui occupera la première place dans la salle de l'Assemblée, les autres Membres devant occuper les places suivantes dans l'ordre alphabétique. Le sort a désigné le Turkménistan. C'est donc la délégation de ce pays qui occupera la première place à droite du Président, et les autres délégations suivront dans l'ordre alphabétique anglais. La même disposition sera observée dans le cas des grandes commissions.

I. Déclarations de clôture

24. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 17 de sa décision 34/401 (ibid., annexe VI), ainsi libellé :

"17. Pour gagner du temps en fin de session, l'Assemblée générale et ses grandes commissions doivent abandonner la pratique des déclarations de clôture, à l'exception de celles des présidents."

J. Résolutions

25. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 32 de sa décision 34/401 (ibid.), qui est ainsi conçu :

"32. Chaque fois que cela sera possible, les résolutions qui prévoient qu'une question sera examinée à une session ultérieure ne doivent pas donner lieu à l'inscription d'un nouveau point distinct à l'ordre du jour et la question doit être examinée au titre du point sous lequel la résolution a été adoptée."

26. Le Bureau pourrait aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur l'alinéa f) de la recommandation 3 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui est ainsi conçu :

"f) Il faudrait s'employer à réduire le nombre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. L'Assemblée ne devrait prier le Secrétaire général d'établir des rapports que si cela est indispensable pour faciliter l'application d'une résolution ou poursuivre l'examen d'une question."

27. A cet égard, le Bureau pourrait en outre appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 1 et 10 de l'annexe à la résolution 45/45 (A/520/Rev.15 et Amend.1, annexe VIII).

28. Le Bureau voudra peut-être recommander à l'Assemblée générale de faire preuve de la plus grande modération lorsqu'elle formulera des demandes ou des propositions pouvant entraîner des dépenses supplémentaires pour l'Organisation.

K. Documentation

29. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 28 de sa décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), ainsi conçu :

"28. L'Assemblée générale et ses grandes commissions doivent se borner à prendre acte des rapports du Secrétaire général ou des organes subsidiaires qui n'appellent pas de décision de la part de l'Assemblée, sans tenir de débat ni adopter de résolution, à moins que le Secrétaire général ou l'organe intéressé ne le demande expressément."

30. Le Secrétaire général se doit de souligner une fois de plus que, malgré les dispositions adoptées par l'Assemblée générale pour contrôler et limiter la documentation, le volume de la documentation préalable à la session n'a cessé d'augmenter ces dernières années, sans que les ressources aient été accrues pour autant, ce qui a entraîné de sérieux retards au niveau de la publication des documents.

31. Etant donné la gravité de la crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur le fait que les missions permanentes ne recevront que deux exemplaires des documents officiels et que la pratique de la distribution simultanée des documents dans toutes les langues sera modifiée. L'anglais et le français étant les langues de travail du Secrétariat, les versions anglaise et française des documents préalables continueront de paraître en même temps. Si, à ce moment-là, les autres versions de ces documents ne sont pas prêtes, elles seront distribuées ultérieurement. Comme précédemment, les projets de résolution et de décision et les rapports des grandes commissions seront distribués simultanément dans toutes les langues.

L. Questions se rapportant au budget-programme

32. Le Secrétaire général tient à appeler l'attention du Bureau sur l'article 153 du règlement intérieur qui est conçu comme suit :

"Aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision des dépenses établie par le Secrétaire général. L'Assemblée générale ne vote aucune résolution dont le Secrétaire général prévoit qu'elle entraînera des dépenses tant que la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) n'a pas eu la possibilité d'indiquer les incidences de la proposition sur les prévisions budgétaires de l'Organisation."

A cet égard, le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 12 de sa décision 34/401 (ibid.), ainsi libellé :

/...

"12. Il est essentiel que les grandes commissions prévoient des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission, et qu'elles tiennent compte de cette nécessité lorsqu'elles adoptent leur programme de travail."

En outre, le Bureau pourrait appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 6 de sa résolution 35/10 A du 3 novembre 1980, qui se lit comme suit :

"6. Décide que toutes les propositions concernant le calendrier des conférences et réunions qui auront été faites lors d'une session de l'Assemblée générale seront revues par le Comité des conférences lorsque les incidences administratives seront examinées en vertu des dispositions de l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée."

Le Bureau pourrait aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur l'article 4.9 du règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (résolution 37/234, annexe); cet article est ainsi conçu :

"Article 4.9. Aucun conseil, commission ou autre organe compétent ne peut prendre de décision qui implique une modification du budget-programme approuvé par l'Assemblée générale ou qui peut entraîner des dépenses s'il n'a pas été saisi d'un rapport du Secrétaire général sur les incidences que la décision envisagée peut avoir sur le budget-programme et n'en a pas tenu compte."

33. Le Bureau souhaitera peut-être également rappeler le paragraphe 13 de la décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), qui est ainsi conçu :

"13. En outre :

a) Une date limite obligatoire – le 1er décembre au plus tard – doit être fixée pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières;

b) La Cinquième Commission doit, comme pratique générale, envisager d'accepter sans débat les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les incidences financières des projets de résolution, jusqu'à concurrence d'un montant limite prescrit, à savoir 25 000 dollars pour une dépense donnée;

c) Des délais fermes doivent être fixés pour que les rapports des organes subsidiaires qui doivent être examinés par la Cinquième Commission soient présentés au plus tôt;

d) Un minimum de 48 heures doit être prévu entre la présentation d'une proposition impliquant des dépenses et le vote sur cette proposition, afin de permettre au Secrétaire général d'établir

et de présenter l'état des incidences administratives et financières s'y rapportant."

34. Concernant l'alinéa d) du paragraphe 13 de la décision 34/401 cité ci-dessus, l'établissement de l'état des incidences sur le budget-programme par le Secrétaire général peut prendre quelques jours, selon la nature et la complexité des propositions impliquant des modifications du programme de travail et des dépenses supplémentaires. En outre, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission ont besoin de quelques jours pour examiner les incidences sur le budget-programme d'un projet de résolution avant que l'Assemblée puisse en être saisie.

35. En conséquence, il est souhaitable que les Etats Membres soumettent leurs propositions nécessitant l'établissement d'un état des incidences sur le budget-programme suffisamment à l'avance pour éviter que des réunions ne doivent être annulées et que l'examen de points de l'ordre du jour ne doive être reporté.

M. Manifestations et réunions commémoratives

36. Les manifestations et réunions commémoratives se tenant dans le cadre de séances plénières se sont presque toujours déroulées selon un plan bien défini. Conscient de cette tradition et soucieux d'assurer la souplesse nécessaire, le Bureau voudra peut-être recommander qu'à l'exception de l'anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale adopte le plan suivant pour les réunions commémoratives : déclarations du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général, et déclarations des présidents des cinq groupes régionaux et des représentants du pays hôte. Le Bureau voudra peut-être également recommander à l'Assemblée de limiter chaque déclaration à 15 minutes, conformément à la pratique établie.

37. Il est également proposé que les réunions commémoratives se tiennent autant que possible immédiatement après le débat général, de façon à permettre aux dignitaires présents au débat général d'y assister. Cela facilitera également la planification préalable des travaux de l'Assemblée.

N. Conférences spéciales

38. Le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la recommandation 6 du Comité des conférences, que l'Assemblée a adoptée au paragraphe b) de sa décision 34/405, conçue comme suit :

"b) Le Comité, eu égard aux difficultés que rencontrent le Secrétariat, d'une part, pour préparer convenablement les réunions, notamment pour distribuer la documentation en temps voulu, et les Etats Membres, d'autre part, pour participer pleinement aux réunions, recommande à l'Assemblée générale de donner pour instructions aux grandes commissions de revoir le nombre de conférences spéciales de l'ONU déjà proposées et prévues dans leurs domaines d'activité respectifs avant de décider de réunir des conférences spéciales nouvelles et supplémentaires, tenant compte ainsi des passages pertinents de la résolution 33/55 de l'Assemblée générale."

Le Bureau voudra peut-être aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la recommandation 2 d) du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui est conçue comme suit :

"L'Assemblée générale a adopté, avant 1978, plusieurs résolutions demandant qu'il ne soit prévu chaque année qu'une seule grande conférence. La décision de l'Assemblée générale tendant à ce qu'il n'y ait pas plus de cinq conférences spéciales organisées au cours d'une même année et à ce qu'il n'en soit pas tenu plus d'une à la fois devrait être rigoureusement observée."

39. A ce propos, le Bureau voudra peut-être aussi appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les dispositions pertinentes de la recommandation 4 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui est conçue comme suit :

"Le principe énoncé dans la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985, et selon lequel les organes de l'ONU se réunissent à leurs sièges respectifs, devrait être strictement appliqué. Lorsque l'Assemblée accepte l'offre, par le gouvernement d'un Etat Membre, d'accueillir une conférence ou une organisation hors siège, les coûts supplémentaires devraient être intégralement supportés par ce gouvernement. Il faudrait améliorer la façon de budgétiser lesdits coûts pour faire en sorte qu'il n'en soit pas omis."

III. OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS AU SUJET DE L'ORGANISATION DES FUTURES SESSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

40. L'ordre du jour de l'Assemblée générale reflète les préoccupations des Etats Membres concernant une vaste gamme de questions à caractère politique, économique, social et financier. La complexité et l'interdisciplinarité croissantes de nombreux dossiers d'intérêt mondial sont un défi lancé à la faculté de l'Organisation des Nations Unies de réagir rapidement.

41. L'ordre du jour de l'Assemblée comprend de nombreux points nécessitant un examen approfondi, en temps opportun, dans des délais souvent contraignants. Il est par conséquent impératif que l'Assemblée poursuive la rationalisation de ses procédures en vue de l'organisation efficace de ses travaux et de l'utilisation optimale du temps dont elle dispose.

42. Ces dernières années, l'Assemblée générale s'est souvent réunie entre les mois de janvier et d'août. Plus récemment, pendant la quarante-septième session, elle a siégé tous les mois de janvier à septembre. Ces réunions – excepté celles concernant des questions renvoyées à la Première Commission – n'étant pas prévues au calendrier, des dispositions ponctuelles ont dû être prises pour assurer les services de secrétariat nécessaires, au détriment d'autres besoins. Il serait peut-être utile que l'Assemblée envisage de rationaliser ses réunions entre janvier et août de façon à faciliter la planification par les délégations et le Secrétariat.

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

43. Toutes les propositions concernant l'inscription de questions à l'ordre du jour de la quarante-huitième session ont été communiquées aux Etats Membres dans les documents suivants :

- a) Ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session (A/48/150 et Corr.1);
- b) Liste supplémentaire de questions (A/48/200);
- c) Demande d'inscription d'une question additionnelle (A/48/231).

Les questions proposées pour inscription sont énumérées dans le projet d'ordre du jour, qui figure au paragraphe 45 ci-après.

44. Compte tenu de la nécessité de rationaliser les procédures de l'Assemblée générale, et étant donné le grand nombre de questions inscrites au projet d'ordre du jour, le Secrétaire général souhaite rappeler que le Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale a recommandé aux Etats Membres d'examiner l'ordre du jour en vue d'éliminer les questions qui avaient perdu leur caractère d'urgence ou d'actualité, qui n'étaient pas prêtes à être discutées, ou qui pouvaient être traitées et même résolues tout aussi bien par des organes subsidiaires de l'Assemblée générale, et de renvoyer certaines questions à d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies ou à des institutions spécialisées, selon la nature de la question (A/520/Rev.15, annexe V, par. 19 et 22; voir également, *ibid.*, annexe VII, par. 1 et 2). Le Secrétaire général voudrait aussi rappeler le paragraphe 4 de l'annexe à la résolution 45/45 (A/520/Rev.15 et Amend.1, annexe VIII), qui est ainsi conçu :

"4. Il faudrait simplifier l'ordre du jour de l'Assemblée générale en groupant ou en fusionnant autant que possible des questions apparentées et, si la discussion d'une question donnée s'y prête, en fixant un intervalle de plus d'un an entre les débats sur ladite question. A cette fin, le Président de la grande commission compétente ou, le cas échéant, le Président de l'Assemblée devrait mener des consultations avec les délégations."

A cet égard, le Bureau pourrait envisager de recommander que l'Assemblée générale donne pour instruction à ses grandes commissions d'examiner leur ordre du jour en vue de rationaliser leur programme de travail. En particulier, les grandes commissions devraient :

- a) Regrouper des questions connexes sous un énoncé unique;
- b) Echelonner l'examen des questions sur deux années ou plus.

45. Sous réserve des recommandations que le Bureau pourra faire en ce qui concerne les paragraphes 43 et 44 ci-dessus, les questions suivantes seraient inscrites au projet d'ordre du jour de la quarante-huitième session² :

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de la Bulgarie (P.1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (P.2).
3. Pouvoirs des représentants à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale (P.3) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale (P.4).
5. Election des bureaux des grandes commissions (P.5).
6. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale (P.6).
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (P.7).
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (P.8).
9. Débat général (P.9).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (P.10)³.
11. Rapport du Conseil de sécurité (P.11).
12. Rapport du Conseil économique et social (P.12).
13. Rapport de la Cour internationale de Justice (P.13).
14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.14).

² Abréviations utilisées dans le présent document :

(P.) : Question inscrite à l'ordre du jour provisoire (A/48/150 et Corr.1);
(S.) : Question figurant sur la liste supplémentaire (A/48/200);
(A.) : Question additionnelle (A/48/231).

³ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la quarante-septième session (décision 47/467 du 23 décembre 1992).

15. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (P.15) :
 - a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Election de dix-huit membres du Conseil économique et social;
 - c) Election de cinq membres de la Cour internationale de Justice.
16. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections (P.16) :
 - a) Election de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - b) Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation;
 - c) Election de vingt membres du Comité du programme et de la coordination;
 - d) Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.17) :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale;
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection;
 - i) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.18).
19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (P.19).

20. Quarante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (P.20).
21. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine (P.21).
22. Université pour la paix (P.22).
23. Programmes et activités en faveur de la paix dans le monde (P.23).
24. Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (P.24).
25. Question de l'île comorienne de Mayotte (P.25).
26. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (P.26).
27. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes (P.27).
28. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (P.28).
29. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (P.29).
30. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les Etats-Unis d'Amérique (P.30).
31. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (P.31)⁴.
32. Retrait total des forces militaires étrangères des territoires des Etats baltes (P.32).
33. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (P.33)³.
34. La situation au Moyen-Orient (P.34)³.
35. Question de Palestine (P.35)³.
36. Droit de la mer (P.36)³.
37. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (P.37).
38. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (P.38).
39. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (P.39).

⁴ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la quarante-septième session (voir A/47/PV.100).

40. La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (P.40)³.
41. Assistance internationale d'urgence à la reconstruction de l'Afghanistan dévasté par la guerre (P.41).
42. La situation en Bosnie-Herzégovine (P.42)³.
43. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (P.43).
44. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies (P.44).
45. Assistance internationale pour le relèvement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles (P.45).
46. Question des îles Falkland (Malvinas) (P.46).
47. Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995 (P.47).
48. Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (P.48).
49. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (P.49)³.
50. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (P.50).
51. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (P.51).
52. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (P.52)⁵.
53. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (P.53).

⁵ Cette question, qui n'a pas été examinée par l'Assemblée générale à sa quarante-septième session, reste inscrite à l'ordre du jour de cette session (décision 47/467 du 23 décembre 1992). Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session sous réserve de toute autre décision que l'Assemblée pourra prendre à son sujet à la quarante-septième session.

54. Question de Chypre (P.54)⁵.
55. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït (P.55)⁵.
56. Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (P.56)⁶.
57. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (P.57).
58. Réduction des budgets militaires (P.58) :
 - a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Transparence des dépenses militaires.
59. Respect des accords de limitation des armements et de désarmement (P.59).
60. Education et information en matière de désarmement (P.60).
61. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) (P.61).
62. Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale (P.62).
63. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes (P.63).
64. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification (P.64).
65. Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (P.65).
66. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (P.66).
67. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (P.67).
68. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (P.68).
69. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (P.69).

⁶ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la quarante-septième session (voir A/47/PV.107).

70. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (P.70).
71. Désarmement général et complet (P.71) :
- a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques;
 - c) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement;
 - d) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
 - e) Relation entre le désarmement et le développement;
 - f) Désarmement régional;
 - g) Transparence dans le domaine des armements;
 - h) Transferts internationaux d'armes;
 - i) Désarmement classique à l'échelon régional.
72. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (P.72) :
- a) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement;
 - b) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - c) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement);
 - d) Gel des armements nucléaires;
 - e) Mesures de confiance à l'échelon régional;
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.
73. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (P.73) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement;

- d) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
 - e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.
- 74. Armement nucléaire d'Israël (P.74).
 - 75. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (P.75).
 - 76. Question de l'Antarctique (P.76).
 - 77. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (P.77).
 - 78. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (P.78).
 - 79. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (P.79).
 - 80. Maintien de la sécurité internationale (P.80).
 - 81. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) (P.81).
 - 82. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (P.82).
 - 83. Effets des rayonnements ionisants (P.83).
 - 84. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (P.84).
 - 85. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (P.85).
 - 86. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (P.86).
 - 87. Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (P.87).
 - 88. Questions relatives à l'information (P.88).
 - 89. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (P.89).
 - 90. Science et paix (P.90).

91. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies (P.91).
92. Développement et coopération économique internationale (P.92) :
 - a) Commerce et développement;
 - b) Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
 - c) Participation effective et intégration des femmes au développement;
 - d) Coopération économique et technique entre pays en développement;
 - e) Environnement;
 - f) Désertification et sécheresse;
 - g) Etablissements humains;
 - h) Science et technique au service du développement;
 - i) Esprit d'entreprise;
 - j) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale.
93. Crise de la dette extérieure et développement (P.93).
94. Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (P.94).
95. Activités opérationnelles de développement (P.95) :
 - a) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - b) Fonds d'équipement des Nations Unies;
 - c) Activités de coopération technique des Nations Unies;
 - d) Programme des Volontaires des Nations Unies.
96. Coopération internationale pour la croissance économique et le développement (P.96) :
 - a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement;
 - b) Application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.

/...

97. Conférence internationale sur la population et le développement (P.97).
98. Conférence internationale sur le financement du développement (P.98).
99. Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (P.99).
100. Application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (P.100) :
 - a) Elaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique;
 - b) Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires;
 - c) Utilisation durable et conservation des ressources biologiques marines en haute mer : Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs.
101. Programmes spéciaux d'assistance économique (P.101).
102. Assistance internationale pour le redressement économique de l'Angola (P.102).
103. Aide à la reconstruction et au développement d'El Salvador (P.103).
104. Coopération et assistance internationales en vue d'atténuer les conséquences de la guerre en Croatie et de faciliter le relèvement de ce pays (P.104).
105. Mise en valeur des ressources humaines (P.105).
106. Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (P.106).
107. Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (P.107).
108. Elimination du racisme et de la discrimination raciale (P.108).
109. Droit des peuples à l'autodétermination (P.109).
110. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (P.110).

111. Prévention du crime et justice pénale (P.111).
112. Promotion de la femme (P.112).
113. Contrôle international des drogues (P.113).
114. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires (P.114).
115. Questions relatives aux droits de l'homme (P.115) :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux.
116. Situation des droits de l'homme en Estonie et en Lettonie (P.116).
117. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (P.117).
118. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe (P.118).
119. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (P.119).
120. Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (P.120).
121. Question du Timor oriental (P.121).
122. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (P.122) :
 - a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - b) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

123. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (P.123)⁷.
124. Budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 (P.124).
125. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 (P.125).
126. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (P.126)⁸.
127. Corps commun d'inspection (P.127).
128. Plan des conférences (P.128).
129. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (P.129)⁹.
130. Régime commun des Nations Unies (P.130).
131. Régime des pensions des Nations Unies (P.131).
132. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (P.132)³ :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
133. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (P.133).
134. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité (P.134) :
 - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.

⁷ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la quarante-septième session (voir A/47/PV.102).

⁸ L'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 47/215 de fusionner les points de l'ordre du jour intitulés "Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies" et "Crise financière de l'Organisation des Nations Unies", dont elle est encore saisie à sa quarante-septième session, et de les examiner désormais comme une seule question, intitulée "Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies".

⁹ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la quarante-septième session (voir A/47/PV.105).

135. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (P.135).
136. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (P.136).
137. Financement de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (P.137).
138. Financement de la Force de protection des Nations Unies (P.138).
139. Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) (P.139).
140. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (P.140) :
 - a) Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - b) Reclassement du Bélarus et de l'Ukraine dans le groupe d'Etats Membres visé au paragraphe 3 c) de la résolution 43/232 (S.2) de l'Assemblée générale.
141. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (P.141).
142. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (P.142).
143. Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international (P.143).
144. Décennie des Nations Unies pour le droit international (P.144).
145. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-cinquième session (P.145).
146. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-sixième session (P.146).
147. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (P.147).
148. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (P.148).
149. Convention sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens (P.149).
150. Demande d'avis consultatif adressée à la Cour internationale de Justice (P.150).

151. Financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (P.151).
152. Octroi à l'Organisation de coopération économique du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (P.152).
153. Perspectives et participation : une initiative des Nations Unies (P.153).
154. Question de la responsabilité des attaques lancées contre le personnel des Nations Unies et le personnel associé et mesures de nature à permettre que les responsables de ces attaques soient traduits en justice (P.154).
155. Octroi à la Cour permanente d'arbitrage du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (P.155).
156. Bureaux provisoires des Nations Unies (P.156).
157. Exercice effectif du droit à l'autodétermination par l'autonomie (P.157).
158. Examen de la situation exceptionnelle de la République de Chine à Taïwan dans le contexte international, au regard du principe d'universalité et de la formule établie de représentation parallèle, à l'Organisation des Nations Unies, des pays qui sont divisés (S.1).
159. Assistance au déminage (S.3).
160. Rationalisation des travaux de réforme de l'ordre du jour de la Première Commission (S.4).
161. Octroi au Parlement latino-américain du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (S.5).
162. Octroi à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (A.1).
163. Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolution 47/235, du 14 septembre 1993).
164. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (résolution 47/236 du 14 septembre 1993).

V. REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

46. La répartition des questions qui est indiquée au paragraphe 58 ci-après s'inspire du plan adopté les années précédentes par l'Assemblée générale, sauf pour les questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission). Conformément au paragraphe 4 de la résolution 47/233 de l'Assemblée, les points de l'ordre du jour dont l'examen

/...

était antérieurement confié à la Commission politique spéciale et à la Quatrième Commission ont été renvoyés à la Commission susmentionnée qui les remplace (voir par. 4 plus haut). Le Secrétaire général est persuadé que les délégations voudront répartir ces questions de telle sorte que l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale et les résultats obtenus s'en trouvent renforcés. A cet égard, le Bureau souhaitera peut-être appeler l'attention de l'Assemblée sur le paragraphe 4 de sa décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), qui se lit comme suit :

"4. Les questions de fond doivent, en règle générale, être examinées d'abord par une grande commission et, par conséquent, les questions réservées auparavant aux séances plénières doivent désormais être renvoyées à une grande commission, à moins que les circonstances n'exigent qu'elles continuent à être examinées en séance plénière."

Le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur les paragraphes pertinents de la résolution 39/88 B et de la résolution 45/45 (A/520/Rev.15 et Amend.1, annexes VII et VIII). Le paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 39/88 B se lit comme suit :

"5. Les présidents des grandes commissions devraient, compte tenu de l'expérience acquise, prendre l'initiative de proposer le regroupement des questions analogues ou connexes afin qu'elles fassent l'objet d'un seul et même débat général."

Le paragraphe 6 de l'annexe à la résolution 45/45 est conçu comme suit :

"6. En faisant ses recommandations sur la répartition des points de l'ordre du jour entre les grandes commissions et l'Assemblée plénière, le Bureau devrait assurer la meilleure utilisation possible des compétences des commissions."

47. Les points suivants et l'alinéa b) du point 140 du projet d'ordre du jour n'ont pas été examinés précédemment par l'Assemblée générale :

140. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (P.140) :

...

b) Reclassement du Bélarus et de l'Ukraine dans le groupe d'Etats Membres visé au paragraphe 3 c) de la résolution 43/232 (S.2) de l'Assemblée générale.

152. Octroi à l'Organisation de coopération économique du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (P.152).

153. Perspectives et participation : une initiative des Nations Unies (P.153).

154. Question de la responsabilité des attaques lancées contre le personnel des Nations Unies et le personnel associé et mesures de

/...

nature à permettre que les responsables de ces attaques soient traduits en justice (P.154).

155. Octroi à la Cour permanente d'arbitrage du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (P.155).
156. Bureaux provisoires des Nations Unies (P.156).
157. Exercice effectif du droit à l'autodétermination par l'autonomie (P.157).
158. Examen de la situation exceptionnelle de la République de Chine à Taiwan dans le contexte international, au regard du principe d'universalité et de la formule établie de représentation parallèle, à l'Organisation des Nations Unies, des pays qui sont divisés (S.1).
159. Assistance au déminage (S.3).
160. Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission (S.4).
161. Octroi au Parlement latino-américain du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (S.5).
162. Octroi à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (A.1).

Les auteurs des demandes d'inscription des points suivants à l'ordre du jour ont suggéré qu'ils soient répartis comme suit :

Point 152	Séances plénières
Point 153	Séances plénières
Point 154	Sixième Commission
Point 155	Séances plénières
Point 156	Séances plénières
Point 157	Séances plénières
Point 158	Séances plénières
Point 159	Séances plénières
Point 160	Première Commission
Point 161	Séances plénières
Point 162	Séances plénières

48. En ce qui concerne le point 12 de l'ordre du jour (Rapport du Conseil économique et social), le Secrétaire général propose, comme les années précédentes, de répartir les différents chapitres du rapport entre les grandes commissions en fonction de la compétence de chacune d'elles ou bien de les examiner en séance plénière, étant entendu que les aspects administratifs, budgétaires et relatifs aux programmes devraient être examinés par la Cinquième

/...

Commission. Compte tenu de cette considération, le Secrétaire général recommande que les différents chapitres du rapport soient répartis comme suit¹⁰ :

Chapitre I	Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention	Séances plénières, Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions
Chapitre II	Débat de haut niveau du Conseil économique et social	Troisième Commission
Chapitre III	Débat du Conseil consacré aux questions de coordination	Séances plénières et Deuxième Commission
Chapitre IV	Débat du Conseil consacré aux activités opérationnelles	Deuxième Commission
Chapitre V	Autres questions examinées directement en séance plénière	
Section A	Questions de coordination	Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions
Section B	Questions relatives au programme et questions connexes	Cinquième Commission
Section C	Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe	Séances plénières, Deuxième et Troisième Commissions
Section D	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles	Deuxième Commission
Section E	Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl	Deuxième Commission

¹⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 3 (A/48/3).

Section F	Développement durable	Deuxième Commission
Section G	Organisations non gouvernementales	Deuxième Commission
Section H	Université des Nations Unies . .	Deuxième Commission
Section I	Statistiques et cartographie . .	Deuxième Commission
Section J	Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés .	Troisième Commission
Chapitre VI	Questions examinées par le Comité économique	Deuxième Commission
Chapitre VII	Questions examinées par le Comité social	Troisième Commission
Chapitre VIII	Elections et nominations de membres des organes subsidiaires du Conseil et des organismes qui lui sont rattachés, confirmation de la nomination des membres des commissions techniques et présentation des candidatures	Séances plénières
Chapitre IX	Questions d'organisation et questions diverses	Séances plénières, Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions

49. En ce qui concerne le point 18 du projet d'ordre du jour (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux), le Bureau voudra peut-être envisager la possibilité de renvoyer à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), suivant la pratique adoptée aux sessions précédentes qui consistait à renvoyer ces chapitres à l'ancienne Quatrième Commission, les chapitres du rapport du Comité spécial (A/48/23) qui ont trait à des territoires particuliers; cela permettrait de nouveau à l'Assemblée générale d'examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.

50. En ce qui concerne le point 20 du projet d'ordre du jour (Quarante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme) et le point 115 b) (Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales), le Secrétaire général tient à rappeler la décision 47/429 du 18 décembre 1992 intitulée "Attribution de prix des droits de l'homme en 1993", par laquelle l'Assemblée générale "a décidé de prier le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour que des prix récompensant des services rendus à la cause des droits de l'homme soient décernés en 1993, comme cela était prévu dans la recommandation C de l'annexe à sa résolution 2217 A (XXI)". Le Bureau voudra peut-être recommander que la cérémonie d'attribution des prix ait lieu le vendredi 10 décembre 1993, à

l'occasion de la célébration du quarante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

51. En ce qui concerne le point 38 du projet d'ordre du jour (Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain), le Secrétaire général souhaite rappeler au Bureau qu'aux sessions précédentes, l'Assemblée générale a décidé d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les représentants de l'Organisation de l'unité africaine et des mouvements de libération nationale reconnus par cette organisation seraient autorisés à participer à l'examen de ce point en séance plénière et que les organisations et les particuliers portant un intérêt particulier à cette question seraient autorisés à se faire entendre par l'ancienne Commission politique spéciale.

52. En ce qui concerne le point 46 du projet d'ordre du jour [Question des îles Falkland (Malvinas)], le Secrétaire général souhaite rappeler au Bureau qu'aux sessions précédentes, l'Assemblée générale a décidé d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les organismes et particuliers directement concernés seraient entendus en même temps à l'ancienne Quatrième Commission.

53. En ce qui concerne le point 54 du projet d'ordre du jour (Question de Chypre), le Bureau se souviendra qu'à sa quarante-deuxième session¹¹, l'Assemblée générale a décidé d'examiner ce point directement en séance plénière étant entendu que, lors de l'examen de la question, elle inviterait l'ancienne Commission politique spéciale à se réunir afin de donner aux représentants des communautés chypriotes la possibilité de prendre la parole devant la Commission pour exprimer leurs vues, et qu'elle reprendrait ensuite l'examen de la question en tenant compte du rapport de la Commission.

54. En ce qui concerne le point 71 du projet d'ordre du jour (Désarmement général et complet), le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Bureau sur le fait que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/48/341), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 14, portent sur la question dont traite le point 58. C'est pourquoi le Bureau voudra peut-être recommander que les passages pertinents de ce rapport soient portés à l'attention de la Première Commission dans le cadre de son examen du point 71.

55. En ce qui concerne le point 112 du projet d'ordre du jour (Promotion de la femme), le Secrétaire général souhaite rappeler le paragraphe 16 de l'annexe à la résolution 39/125 du 14 décembre 1984 concernant le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, dont le texte est le suivant :

"16. L'Administrateur présente au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en tenant compte de l'avis du Comité consultatif, un rapport annuel sur le fonctionnement, la gestion et le budget du Fonds. Il présente un rapport analogue à l'Assemblée générale, qui le renvoie à la Deuxième Commission, pour examen des aspects relatifs à la coopération technique ainsi qu'à la Troisième Commission."

¹¹ Ce point n'a pas été examiné depuis la trente-septième session.

Le Bureau voudra donc peut-être recommander de renvoyer le rapport à la Deuxième Commission pour qu'elle l'examine au titre du point 95 du projet d'ordre du jour (Activités opérationnelles de développement).

56. En ce qui concerne le point 113 du projet d'ordre du jour (Contrôle international des drogues), le Secrétaire général tient à rappeler qu'au paragraphe 1 de sa résolution 47/99 du 16 décembre 1992, l'Assemblée générale a notamment décidé "de tenir quatre séances plénières de haut niveau, à sa quarante-huitième session, qui [seraient] consacrées à examiner d'urgence la coopération internationale contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites des stupéfiants et des substances psychotropes". Le Bureau voudra peut-être recommander à l'Assemblée de tenir ces séances plénières le mardi 26 et le mercredi 27 octobre 1993.

57. En ce qui concerne le point 127 du projet d'ordre du jour (Corps commun d'inspection), le Bureau souhaitera peut-être recommander à l'Assemblée générale, comme cela avait été fait lors de sessions précédentes, de le renvoyer à la Cinquième Commission, étant entendu que les rapports du Corps commun d'inspection traitant de sujets confiés à d'autres grandes commissions seraient également renvoyés à ces dernières.

58. Sous réserve des modifications que pourrait apporter le Bureau à la lumière des observations figurant aux paragraphes 46 à 57 ci-dessus, la répartition des questions inscrites au projet d'ordre du jour, compte tenu de la pratique suivie les années précédentes, serait la suivante¹² :

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de la Bulgarie (P.1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (P.2).
3. Pouvoirs des représentants à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale (P.3) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale (P.4).
5. Election des bureaux des grandes commissions (P.5).
6. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale (P.6).
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (P.7).

¹² Pour les abréviations utilisées dans la répartition des questions, voir note 2.

8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (P.8).
9. Débat général (P.9).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (P.10)³.
11. Rapport du Conseil de sécurité (P.11).
12. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, III, V (sect. C), VIII et IX) (P.12)¹³.
13. Rapport de la Cour internationale de Justice (P.13).
14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.14)¹⁴.
15. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (P.15) :
 - a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Election de dix-huit membres du Conseil économique et social;
 - c) Election de cinq membres de la Cour internationale de Justice.
16. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections (P.16) :
 - a) Election de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - b) Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation;
 - c) Election de vingt membres du Comité du programme et de la coordination;

¹³ Les chapitres du rapport indiqués ci-après seraient également renvoyés aux Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions, comme suit :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| a) Chapitres I et IX | Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions |
| b) Chapitre III | Deuxième Commission |
| c) Chapitre V (sect. C) | Deuxième et Troisième Commissions |

Pour plus amples détails, voir par. 48.

¹⁴ Voir par. 54.

- d) Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
- 17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.17)¹⁵ :
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection;
 - i) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
- 18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.18)¹⁶.
- 19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (P.19).
- 20. Quarante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (P.20)¹⁷.
- 21. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine (P.21).
- 22. Université pour la paix (P.22).
- 23. Programmes et activités en faveur de la paix dans le monde (P.23).
- 24. Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (P.24).
- 25. Question de l'île comorienne de Mayotte (P.25).
- 26. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (P.26).
- 27. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes (P.27).
- 28. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (P.28).
- 29. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (P.29).
- 30. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les Etats-Unis d'Amérique (P.30).

¹⁵ Pour les alinéas a) à f), voir "Cinquième Commission", point 24.

¹⁶ Voir par. 50.

¹⁷ Voir par. 51.

31. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (P.31)⁴.
32. Retrait total des forces militaires étrangères des territoires des Etats baltes (P.32).
33. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (P.33)³.
34. La situation au Moyen-Orient (P.34)³.
35. Question de Palestine (P.35)³.
36. Droit de la mer (P.36).
37. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (P.37).
38. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (P.38)¹⁸.
39. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (P.39).
40. La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (P.40)³.
41. Assistance internationale d'urgence à la reconstruction de l'Afghanistan dévasté par la guerre (P.41).
42. La situation en Bosnie-Herzégovine (P.42)³.
43. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (P.43).
44. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies (P.44).
45. Assistance internationale pour le relèvement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles (P.45).
46. Question des îles Falkland (Malvinas) (P.46)¹⁹.
47. Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995 (P.47).
48. Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire

¹⁸ Voir par. 52.

¹⁹ Voir par. 53.

aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (P.48).

49. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (P.49)³.
50. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (P.50).
51. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (P.51).
52. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (P.52)⁵.
53. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (P.53).
54. Question de Chypre (P.54)²⁰.
55. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït (P.55)⁵.
56. Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (P.56)⁶.

Première Commission

1. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (P.57).
2. Réduction des budgets militaires (P.58) :
 - a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Transparence des dépenses militaires.
3. Respect des accords de limitation des armements et de désarmement (P.59).
4. Education et information en matière de désarmement (P.60).
5. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) (P.61).
6. Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale (P.62).

²⁰ Voir par. 53. Voir également la note 5.

7. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes (P.63).
8. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification (P.64).
9. Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (P.65).
10. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (P.66).
11. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (P.67).
12. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (P.68).
13. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (P.69).
14. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (P.70).
15. Désarmement général et complet (P.71)²¹ :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques;
 - c) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement;
 - d) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
 - e) Relation entre le désarmement et le développement;
 - f) Désarmement régional;
 - g) Transparence dans le domaine des armements;
 - h) Transferts internationaux d'armes;
 - i) Désarmement classique à l'échelon régional.
16. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (P.72) :
 - a) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement;
 - b) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;

²¹ Voir par. 54.

- c) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;
 - d) Gel des armements nucléaires;
 - e) Mesures de confiance à l'échelon régional;
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.
17. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (P.73) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement;
 - d) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
 - e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.
18. Armement nucléaire d'Israël (P.74).
19. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (P.75).
20. Question de l'Antarctique (P.76).
21. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (P.77).
22. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (P.78).
23. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (P.79).
24. Maintien de la sécurité internationale (P.80).
25. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) (P.81).
26. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (P.82).

Commission des questions politiques spéciales et
de la décolonisation (Quatrième Commission)

1. Effets des rayonnements ionisants (P.83).
2. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (P.84).
3. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (P.85).
4. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (P.86).
5. Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (P.87).
6. Questions relatives à l'information (P.88).
7. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (P.89).
8. Science et paix (P.90).
9. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies (P.91).
10. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (P.117).
11. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe (P.118).
12. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (P.119).
13. Rapport du Conseil économique et social [chap. V (sect. A)] (P.12)²².
14. Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (P.120).
15. Question du Timor oriental (P.121).

²² Le chapitre V (sect. A) serait également renvoyé aux Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions. Pour plus amples détails, voir par. 49.

16. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.18)²³.

Deuxième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social [chap. I, III, IV, V (sect. A et C à I), VI) et IX)] (P.12)²⁴.
2. Développement et coopération économique internationale (P.92) :
 - a) Commerce et développement;
 - b) Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
 - c) Participation effective et intégration des femmes au développement;
 - d) Coopération économique et technique entre pays en développement;
 - e) Environnement;
 - f) Désertification et sécheresse;
 - g) Etablissements humains;
 - h) Science et technique au service du développement;
 - i) Esprit d'entreprise;

²³ Voir par. 50.

²⁴ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également portés à l'attention des séances plénières, de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et des Troisième et Cinquième Commissions, comme suit :

a)	Chapitres I et IX	Séances plénières, Troisième et Cinquième Commissions
b)	Chapitre III	Séances plénières
c)	Chapitre V (sect. A)	Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), Troisième et Cinquième Commissions
d)	Chapitre V (sect. C)	Séances plénières et Troisième Commission

Pour plus amples détails, voir par. 48.

/...

- j) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale.
- 3. Crise de la dette extérieure et développement (P.93).
- 4. Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (P.94).
- 5. Activités opérationnelles de développement (P.95)²⁵ :
 - a) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - b) Fonds d'équipement des Nations Unies;
 - c) Activités de coopération technique des Nations Unies;
 - d) Programme des Volontaires des Nations Unies.
- 6. Coopération internationale pour la croissance économique et le développement (P.96) :
 - a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement;
 - b) Application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.
- 7. Conférence internationale sur la population et le développement (P.97).
- 8. Conférence internationale sur le financement du développement (P.98).
- 9. Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (P.99).

²⁵ Voir par. 56.

10. Application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (P.100) :
 - a) Elaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique;
 - b) Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires;
 - c) Utilisation durable et conservation des ressources biologiques marines en haute mer : Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrants.
11. Programmes spéciaux d'assistance économique (P.101).
12. Assistance internationale pour le redressement économique de l'Angola (P.102).
13. Aide à la reconstruction et au développement d'El Salvador (P.103).
14. Coopération et assistance internationales en vue d'atténuer les conséquences de la guerre en Croatie et de faciliter le relèvement de ce pays (P.104).
15. Mise en valeur des ressources humaines (P.105).
16. Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (P.106).
17. Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (P.107).

Troisième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, II, V (sect. A, C et J), VII et IX) (P.12)²⁶.
2. Elimination du racisme et de la discrimination raciale (P.108).
3. Droit des peuples à l'autodétermination (P.109).
4. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (P.110).
5. Prévention du crime et justice pénale (P.111).
6. Promotion de la femme (P.112)²⁷.
7. Contrôle international des drogues (P.113)²⁸.
8. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires (P.114).
9. Questions relatives aux droits de l'homme (P.115) :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;

²⁶ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également portés à l'attention des séances plénières, de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), et des Deuxième et Cinquième Commissions, comme suit :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| a) Chapitre I et IX | Séances plénières, Deuxième et Cinquième Commissions |
| b) Chapitre V (sect. A) | Commissions des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), Deuxième et Cinquième Commissions |
| c) Chapitre V (sect. C) | Séances plénières et Deuxième Commission |

Pour plus amples détails, voir par. 48.

²⁷ Voir par. 55.

²⁸ Voir par. 56.

- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales²⁹;
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux.

10. Situation des droits de l'homme en Estonie et en Lettonie (P.116).

Cinquième Commission

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (P.122) :
 - a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - b) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (P.123)⁷.
3. Budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993 (P.124).
4. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 (P.125).
5. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (P.126)⁸.
6. Corps commun d'inspection (P.127)³⁰.
7. Plan des conférences (P.128).
8. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (P.129)⁹.
9. Régime commun des Nations Unies (P.130).
10. Régime des pensions des Nations Unies (P.131).
11. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (P.132)³ :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

²⁹ Voir par. 50.

³⁰ Voir par. 57.

12. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (P.133).
13. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité (P.134) :
 - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.
14. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (P.135).
15. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (P.136).
16. Financement de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (P.137).
17. Financement de la Force de protection des Nations Unies (P.138).
18. Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) (P.139).
19. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (P.140).
20. Financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (P.151).
21. Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolution 47/235 du 14 septembre 1993).
22. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (résolution 47/236 du 14 septembre 1993).
23. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, V (sect. A et B) et IX) (P.12)³¹.

³¹ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également portés à l'attention des séances plénières, de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), et des Deuxième et Troisième Commissions, comme suit :

- | | | |
|----|--------------------------------|--|
| a) | Chapitre I et IX | Séances plénières, Deuxième et Troisième Commissions |
| b) | Chapitre V (sect. A) | Commissions des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), Deuxième et Troisième Commissions |

Pour plus amples détails, voir par. 48.

/...

24. Nomination aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.17)³² :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale.

Sixième Commission

- 1. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (P.141).
- 2. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (P.142).
- 3. Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international (P.143).
- 4. Décennie des Nations Unies pour le droit international (P.144).
- 5. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-cinquième session (P.145).
- 6. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-sixième session (P.146).
- 7. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (P.147).
- 8. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (P.148).
- 9. Convention sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens (P.149).
- 10. Demande d'avis consultatif adressée à la Cour internationale de Justice (P.150).

³² Pour les alinéas g) à i), voir "Séances plénières", point 17.